

# DECISION DU MAIRE

N° 560

DATE  
4 juillet 2024

**Attribution du marché n°24-008 relatif à la location et l'entretien de vêtements professionnels avec mise à disposition des casiers de stockage**

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2122-22, 4<sup>ème</sup> alinéa, L.2131-1 et suivants,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment les R. 2124-1 et suivants, R. 2131-16 et suivants, R. 2131-19 et suivants et R. 2161-2 et suivants relatifs à la procédure d'appel d'offres ouvert,

Vu la délibération n°2 du Conseil municipal du 11 juillet 2022 portant délégations accordées par le conseil municipal au Maire,

Vu le budget communal,

Vu le rapport d'analyse des services,

Considérant les avis d'appel public à la concurrence publiés au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) en date du 08/04/2024 et 06/05/2024, annonces n°206670-2024 et 273333-2024, au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP) en date du 08/04/2024 et 06/05/2024, annonces n°24-40875 et 24-54039 et sur le site achatpublic.com du 08/04/2024 au 28/05/2024,

Considérant qu'il a été reçu 2 offres,

Numéro de pli	Nom du candidat
1	MAJ ELIS PANTIN
2	KALHYGE

Considérant qu'à l'issue de la procédure, la Commission d'appel d'offres a décidé, lors de sa séance en date du 20/06/2024, d'attribuer le marché à la société suivante :

CANDIDAT RETENU	MONTANT HT
MAJ ELIS	67 970,96 € <input checked="" type="checkbox"/> Montant du DQE <input type="checkbox"/> Montant de la DPGF

**DÉCIDE :**

**Article 1 :**

D'attribuer le marché n°24-008 relatif à la location et l'entretien de vêtements professionnels avec mise à disposition des casiers de stockage à la société suivante et de fixer les dépenses définies comme suit :

<b>ATTRIBUTAIRE</b>	<b>MONTANT ANNUEL MAXI HT (accord-cadre à bons de commande)</b>
MAJ ELIS PANTIN	100 000 €

**Article 2 :**

Le marché est conclu pour une période de 48 mois à compter de la date de réception de la notification.

**Article 3 :**

D'imputer les dépenses de fonctionnement et/ou investissement afférentes à ce marché et pour la Ville de Poissy sur les crédits inscrits au budget, nature : 611 et fonction : 020.

**Article 4 :**

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification), auprès du Tribunal Administratif de Versailles (56, avenue de Saint-Cloud, 78000 Versailles) ou par voie dématérialisée, sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 5 :**

Une ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Saint-Germain-en-Laye.

**Le Maire,  
Vice-Présidente de la Communauté Urbaine  
Grand Paris Seine et Oise,  
Conseillère régionale d'Ile-de-France,**

**#signature#**

**Sandrine BERNO DOS SANTOS**

Document publié sur le [site de la ville](#) le 09/07/2024